# Le CAUE de la Vienne en actions

mercredi 20 février 2019, par lpe

Créé en 2017 à l'initiative du Conseil Départemental et des services de l'Etat, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE 86) est une association d'intérêt public. Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.
Il assure des missions gratuites, accessibles à tous : conseil, sensibilisation, information et formation.

L'article 1er de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture établit que l'architecture est une expression de la culture. Puis que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public.
Les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement sont créés pour mettre en place des missions d'information, de sensibilisation, de conseil, et de formation dans leurs domaines de compétence : l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'environnement et de manière générale le cadre de vie.
Les publics ciblés sont les particuliers et tous les acteurs du cadre de vie : élus et agents des collectivités, entreprises et artisans concernés, ainsi que les scolaires.

Ainsi, les CAUE ont pour mission de :
- Développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.
- Contribuer directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur site.
- Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'environnement.

Le CAUE est donc un outil de diagnostic et d'aide à la décision. Il répond aux demandes de conseil des collectivités publiques, des professionnels, des associations et des particuliers. Il assure des missions de formation et de sensibilisation (expositions, publications, colloques, journées d'étude…).

Il fonde son action sur 4 principes fondamentaux :
- L'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers, de l'aménagement.
- La recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches.
- La pluridisciplinarité dans l'approche et le traitement des problèmes.
- La volonté d'animer un débat et un partenariat entre tous les acteurs des territoires

## Un axe fort sur le paysage en 2019

Par définition, il s'agit d'une étendue de pays qu'on voit d'un seul regard, le paysage est défini par ce regard posé sur lui. Le paysage, bien commun à tous, résulte des actions individuelles, positives ou négatives, ou collectives exercées par l'Homme. Il conserve nos empreintes successives. Le paysage n'est

donc pas figé, il évolue sans cesse.
Cadre de notre quotidien, le paysage est d'intérêt public. C'est pourquoi le CAUE 86 en fait un axe fort en 2019 en déployant des actions de sensibilisation dans le but de mieux appréhender notre cadre de vie.

Ouvrez les yeux sur les paysages qui vous entourent. Il s'agit des espaces naturels ou construits que vous traversez, dans lesquels vous vivez. Quel regard portez-vous sur le(s) paysage(s) de votre département qui vous accompagne(nt) au quotidien ? Naturel, agricole, fabriqué, habité... partagez votre point de vue sur les paysages de la Vienne.
**A partir du lundi 1er avril et jusqu'au dimanche 16 juin 2019, participez au concours photo Instagram du CAUE de la Vienne** :
• prenez en photo votre paysage, celui qui vous touche, que vous aimez ou qui vous interpelle
• publiez-la sur Instagram avec #paysages86 accompagnée d'un court descriptif
• et tentez de gagner l'un des cadeaux

Le CAUE organise également une table ronde sur le thème "Paysage, tous responsables ?" le 6 juin. Informations, cliquez ici.

Toutes les informations : www.caue86.fr